

Programme de bourses de réussite à la MAÎTRISE de la Faculté des études supérieures et postdoctorales octroyées aux étudiants de la Faculté des sciences sociales¹

1. Objectifs du programme des bourses de réussite

Le programme des bourses de réussite vise à fournir une aide financière aux étudiants inscrits dans un programme de maîtrise de la Faculté des sciences sociales (FSS).

2. Admissibilité au programme des bourses de réussite

Tout étudiant inscrit à temps complet² dans un programme de maîtrise de la FSS est admissible aux bourses du programme des bourses de réussite³.

Pour être admissible à chacun des jalons, l'étudiant doit respecter l'échéancier prévu au plan de son programme d'étude.⁴

Voici des aspects à considérer quant au compte des sessions de l'étudiant :

- S'il doit effectuer une session ou une année de scolarité préparatoire, l'étudiant profitera d'un arrêt du compte des sessions d'une ou deux sessions, tout dépendamment de la durée de sa scolarité préparatoire.
- Un changement de programme au sein d'un même cycle d'études (45 crédits minimum), ne ramène pas à zéro le compte des sessions. Or, la réalisation d'un deuxième diplôme d'un même cycle d'études ramène à zéro le compte des sessions si l'étudiant a diplômé dans le cadre de son premier programme d'études.
- L'arrêt des études pour **une à deux sessions** consécutives n'entraîne pas l'arrêt du compteur des sessions.
- L'arrêt des études pour un **minimum de 3 sessions** consécutives entraîne l'arrêt du compteur des sessions, lequel indiquera le compte de la dernière session d'inscription.

¹ La dernière mise à jour de ce document a été effectuée le 6 février 2020.

² L'étudiant est à temps complet s'il est inscrit à au moins 12 crédits de cours ou à un bloc de crédits de recherche ou à un stage de 9 crédits conférant le statut à temps complet. Il doit impérativement être inscrit à **temps complet dans son programme** à la session au cours de laquelle il franchit une étape prévue dans le plan. L'étudiant doit également demeurer inscrit à temps complet au moment du dépôt de l'essai.

³ L'étudiant boursier d'organismes subventionnaires interdisant le cumul de bourses n'est pas admissible au programme des bourses de réussite. Il est de la responsabilité de l'étudiant de connaître les règles de l'organisme qui le finance et de les respecter.

⁴ Voir tableau des pages 4 et 5.

- L'échec à franchir une étape dans le délai prescrit n'interdit pas le versement lié au franchissement des étapes suivantes. Par exemple, un étudiant à la maîtrise en science politique avec mémoire qui terminerait sa scolarité au terme de sa quatrième session au lieu de sa troisième session, tel que prescrit, ne recevra pas la bourse associée à la fin de la scolarité. Or, il pourra tout de même obtenir les bourses subséquentes s'il respecte les délais prescrits. Il faut noter cependant que le compte des sessions ne s'arrête pas si un étudiant ne réussit pas une étape, sauf pour les situations jugées exceptionnelles par la direction de programme (voir le point 6).

Pour en apprendre davantage sur l'application de ces modalités, l'étudiant peut consulter l'agente de gestion des études associée à son programme d'études.

3. Bourse allouée dans le cadre du programme des bourses de réussite à la maîtrise

Le montant maximal pouvant être perçu par l'étudiant au cours de ses études de maîtrise est de 1 400 \$⁵, lequel est réparti en trois versements. Pour obtenir chacun de ces versements, l'étudiant doit donc franchir des étapes de son programme, tout en respectant les échéanciers prévus. Le tableau 1 présente les sommes d'argent reçues après l'accomplissement des étapes à franchir.

Tableau 1 : Étapes et montants du programme des bourses de réussite à la maîtrise

	Étape	Montant
1	Activité du programme	420 \$
2	Dépôt initial	700 \$ <i>(montant dégressif : 350 \$)</i>
3	Jalon sur mesure ⁶	280 \$
	Total	1 400 \$

4. Durée du programme des bourses de réussite

Le programme des bourses de réussite s'échelonne sur un maximum de sept sessions écoulées **suivant et incluant** la première session d'inscription.

⁵ Le montant des sommes allouées au franchissement de chacune des étapes est sujet à révision en tout temps selon les disponibilités financières.

⁶ L'étape «jalon sur mesure» consiste en une activité à réaliser, laquelle peut différer d'un programme d'études à l'autre. Référer à la dernière colonne du tableau 4 de ce document pour connaître l'activité qui s'applique.

4.1 *Compte des sessions*

Le tableau 2 présente le compte des sessions pour les deux années d'études d'un étudiant dont la première inscription serait à l'automne 2013 (entrée à l'automne). Il est important de noter que le programme des bourses de réussite s'applique sur la base d'une année universitaire, laquelle comporte 3 sessions (automne, hiver et été).

Tableau 2 : Calendrier prévu (entrée à l'automne)

	Automne	Hiver	Été
Année 01	Automne 2013 Session 01	Hiver 2014 Session 02	Été 2014 Session 03
Année 02	Automne 2014 Session 04	Hiver 2015 Session 05	Été 2015 Session 06

Si l'étudiant ne s'inscrit pas à la session d'été 2014 et qu'il reprend ses études à l'automne 2014, le compteur des sessions ne s'arrête pas. L'automne 2014 correspond donc à la quatrième session du cheminement de l'étudiant, et non à la troisième.

Le tableau 3 présente un exemple du compte des sessions pour les deux années d'études d'un étudiant dont la première inscription serait à l'hiver 2014 (admission à l'hiver).

Tableau 3 : Calendrier prévu (admission à l'hiver)

	Hiver	Été	Automne
Année 01	Hiver 2014 Session 01	Été 2014 Session 02	Automne 2014 Session 03
Année 02	Hiver 2015 Session 04	Été 2015 Session 05	Automne 2015 Session 06

Si l'étudiant ne s'inscrit pas à la session d'été 2014 et qu'il reprend ses études à l'automne 2014, le compteur des sessions ne s'arrête pas. L'automne 2014 correspond donc à la troisième session du cheminement de l'étudiant, et non à la deuxième.

5. Présentation du programme des bourses de réussite à la maîtrise

Le tableau 4 présente le programme des bourses de réussite s'appliquant à la maîtrise. Il indique, pour chaque programme, la session maximale où une étape donnée doit être franchie. Dans ce contexte, « session 03 » signifie que l'étape doit être franchie au plus tard à la troisième session d'inscription à la maîtrise. L'étudiant qui franchirait cette étape plus tôt, à la deuxième session par exemple, pourra recevoir sa bourse s'il en fait la demande à ce moment.

5.1 Admission à l'hiver ou autres cheminements particuliers liés à la scolarité préparatoire

L'étudiant admis à la session d'hiver ou qui, en raison de la réalisation d'une scolarité préparatoire, devient admissible au plan de soutien qu'à la session d'hiver, **peut choisir de ne pas s'inscrire à la session d'été suivante, celle de la première année dans son programme**, et ce, s'il n'y a pas suffisamment de cours offerts à cette session d'été pour être inscrit à temps complet ou si sa direction de recherche considère qu'il est trop tôt dans son cheminement pour s'inscrire à un bloc de crédits de recherche. S'il ne s'inscrit pas à la session d'été (session 2), le compteur des sessions continue de tourner, mais l'étudiant pourra tout de même recevoir la bourse prévue à la session 2, (l'été), à la session suivante, celle d'automne (session 3).

6. Situations justifiant un report des échéances

L'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif scolaire exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra impérativement fournir des pièces justificatives pertinentes.

Tableau 4 : Programme des bourses de réussite à la maîtrise

Programme des bourses ⁷ maîtrise	Activité du programme	Dépôt initial ⁸ Possibilité de recevoir une bourse de 700\$ <u>ou</u> une bourse de 350 \$		Jalon sur mesure ⁹
		BOURSE : 420 \$	BOURSE : 700 \$	BOURSE : 350 \$
Maîtrise en affaires publiques (mémoire)	SESSION 2 Réussite d'un cours de la règle 1 POL-7003, POL-7004, SOC-7101, SOC-7146.	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 1 Progression à temps complet
Maîtrise en affaires publiques (stage)	SESSION 5 Début du stage	SESSION 6 Dépôt initial du rapport analytique	SESSION 7 Dépôt initial du rapport analytique	SESSION 1 Progression à temps complet
Maîtrise en anthropologie (mémoire)	SESSION 2 Réussite du cours ANT-6014 <i>Projet de recherche</i>	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 4 Retour de terrain
Maîtrise en économique (mémoire)	SESSION 4 Réussite du cours ECN-6700 <i>Atelier de recherche</i>	SESSION 5 Dépôt initial du mémoire	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 1 Progression à temps complet
Maîtrise en économique (essai)	SESSION 4 Réussite du cours ECN-6520 <i>Préparation au stage</i>	SESSION 5 Dépôt initial de l'essai	SESSION 6 Dépôt initial de l'essai	SESSION 1 Progression à temps complet
Maîtrise en psychologie	SESSION 2 Réussite du « Séminaire de mémoire ».	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 5 Scolarité terminée (cours)
Maîtrise en relations industrielles (mémoire)	SESSION 4 Dépôt du projet de mémoire	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 1 Progression à temps complet
Maîtrise en relations industrielles (essai ou stage/IPMT)	SESSION 4	SESSION 6	SESSION 7	SESSION 1 Progression à temps complet

⁷ Consulter votre dossier en ligne pour connaître les modalités s'appliquant à chaque étape : <https://www.bourses.fss.ulaval.ca/connexion>

⁸ Un étudiant qui fait son dépôt initial à la session prévue dans le plan recevra 700\$. S'il décale dans le temps son dépôt initial selon ce que prévoit le plan, il pourra tout de même obtenir un montant dégressif de la bourse de 700\$, soit de 350\$.

⁹ L'étape «jalon sur mesure» consiste en une activité à réaliser par l'étudiant, laquelle peut différer d'un programme à l'autre. C'est pour cette raison qu'il est dit «sur mesure».

**Programme des bourses⁷
maîtrise**

	Activité du programme	Dépôt initial ⁸ Possibilité de recevoir une bourse de 700\$ ou une bourse de 350 \$		Jalon sur mesure ⁹
		BOURSE : 420 \$	BOURSE : 700 \$	BOURSE : 350 \$
	Dépôt du projet de stage ou du projet d'intervention	Dépôt initial de l'essai ou du rapport d'intervention	Dépôt initial de l'essai ou du rapport d'intervention	
Maîtrise en science politique (mémoire)	SESSION 4 Présentation du projet de recherche	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	-	SESSION 4 Scolarité terminée (cours)
Maîtrise en science politique (stage)	SESSION 4 Dépôt initial du rapport de fin d'études	SESSION 6 Dépôt du rapport de stage	-	SESSION 4 Scolarité terminée (cours)
Maîtrise en service social (mémoire)	SESSION 4 Dépôt du projet de mémoire	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 6 Fin de la collecte de données
Maîtrise en service social (projet d'intervention et essai)	SESSION 4 Dépôt du projet d'intervention ou de l'essai	SESSION 6 Dépôt initial de l'essai	SESSION 7 Dépôt initial de l'essai	SESSION 5 Dépôt du rapport d'intervention
Maîtrise en sociologie (mémoire)	SESSION 3 Approbation du choix du directeur de recherche par le directeur de programme	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 4 Scolarité terminée (cours)
Maîtrise en sociologie (stage)	SESSION 2 Avoir réalisé 24 crédits de scolarité cours (incluant la scolarité préparatoire)	SESSION 6 Dépôt initial du rapport scientifique	SESSION 7 Dépôt initial du rapport scientifique	SESSION 4 Réussite du stage

¹⁰ Ce changement de session pour le a réussite du jalon sur mesure au programme de maîtrise avec mémoire en service social est effectif pour les étudiants qui atteignent ce jalon à compter de la session d'été 2015.

7. Période d'application

Le programme des bourses de réussite s'applique sur la base d'une année universitaire, à raison de trois sessions par année (A-H-E).

Le montant des sommes allouées au franchissement de chacune des étapes est sujet à révision en tout temps selon les disponibilités financières.

8. Modalités d'attribution des bourses du programme des bourses de réussite

8.1 Planification de l'année universitaire

Au début de chaque année universitaire, il est fortement recommandé à l'étudiant de consulter le calendrier des étapes à franchir dans le cadre de son programme d'études, et les modalités qui s'appliquent à chacune, en accédant à son dossier en ligne <https://www.bourses.fss.ulaval.ca/connexion>. L'étudiant est invité à présenter son plan à sa direction de recherche pour information et discussion au besoin.

8.2 Demande d'obtention d'une bourse – étape obligatoire pour recevoir les bourses du programme des bourses de réussite

L'étudiant a la responsabilité de réclamer le montant qui lui est associé durant la session où il franchit un jalon identifié dans le programme de bourse (tableau 4), et ce en vertu des modalités¹¹ qui s'appliquent à celui-ci.

Il est fortement recommandé de compléter le formulaire «demande de bourse» le plus tôt durant la session, et ce, même si le jalon sera complété que plus tard dans la session. Il a jusqu'à la dernière journée de la période d'examen de la session indiquée dans le plan pour envoyer le formulaire « demande de bourse ».

Une fois rempli et envoyé, le formulaire est approuvé par trois instances :

1. L'agente à la gestion des études responsable du programme visé;
2. La direction de programme;
3. La direction exécutive de la Faculté des sciences sociales.

➤ **DÉLAI DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE :**

Toutes les demandes de paiement ne seront autorisées par la direction exécutive de la Faculté des sciences sociales qu'au lendemain de la date limite d'abandon sans mention d'échec. Pour connaître cette date, il suffit de consulter le calendrier universitaire.

¹¹ Consulter ces modalités en accédant à votre dossier en ligne : <https://www.bourses.fss.ulaval.ca/connexion>.

Une fois approuvée par la direction exécutive, la demande est acheminée au service des ressources humaines qui procédera à son traitement en vue du versement de la bourse à l'intérieur d'un délai de 30 jours ouvrables.

Pour connaître l'état du versement de sa bourse, uniquement dans le cas où son dossier indique que l'étape a été approuvée, l'étudiant peut contacter le guichet unique des ressources humaines à l'adresse vrrh@vrrh.ulaval.ca ou au numéro de téléphone suivant : 418-656-2131 poste 3718.

8.3 Versement de la bourse

➤ **DEUX MODES DE VERSEMENT :**

- 1- Envoi d'un chèque par la poste, à l'adresse indiquée dans le dossier de l'étudiant.
ou
- 2- Dépôt direct dans le compte bancaire*.

*L'étudiant qui choisit le dépôt direct doit d'abord remplir la version imprimée du formulaire « [Dépôt direct](#) » ou encore consulter la page suivante : <https://www.rh.ulaval.ca/nous-joindre>.

Cette démarche ne sera réalisée qu'une seule fois, soit au moment où l'étudiant prévoit faire une première demande de bourse.

Informations

Vincent-Mathieu Vézina
Conseiller à la gestion des études
Faculté des sciences sociales
soutienfinancier@fss.ulaval.ca